

Ville de Saint Jean de la Ruelle

• 2020/2021 •

# LE GUIDE DE L'ÉCOLIER

LA VIE À L'ÉCOLE • ESPACE PARENTS-ENFANTS  
AUTOUR DE L'ÉCOLE...



[www.ville-saintjeandelaruelle.fr](http://www.ville-saintjeandelaruelle.fr)

f @sjrofficiel



# Sommaire

- Page **4** **L'école**
- Renseignements pratiques
  - Les groupes scolaires de la commune
- Page **6** **Actions en faveur des écoliers**
- Amélioration du cadre de vie et sécurisation des écoles
  - L'accueil des enfants et leur épanouissement
  - Pour une transition vers l'école dès 2 ans
  - Pour que chaque enfant ait sa place
  - Accueils Petite Enfance et Parentalité
- Page **13** **La vie à l'école**
- P'Titempo et A'Tempo
  - Pause méridienne et restauration scolaire
  - La vie à l'école, la journée d'école
- Page **17** **Autour de l'école**
- Accueils périscolaires - Accueils de loisirs
  - Le Conseil Stéoruellan des Enfants
  - Conseils d'école et associations de parents d'élèves
- Page **23** **Activités sportives extrascolaires**
- La découverte des activités sportives
  - Le centre aquatique
  - Les associations sportives
- Page **27** **Loisirs et culture extrascolaire**
- Les bibliothèques municipales
  - Bienvenue au Conservatoire
  - Vos services en ligne

Face à une crise sanitaire sans précédent, nous vivons toutes et tous une situation inédite. Alors que l'activité reprend progressivement, cette rentrée 2020-2021 est une rentrée particulière, notamment pour les enfants et leur famille. La ville reste plus que jamais mobilisée pour permettre à chacun de renouer avec la vie quotidienne la plus normale possible et toujours mieux préparer l'avenir de vos enfants, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Nous tenons à vous assurer de toute l'attention et de la réactivité des services municipaux.

Un programme important de travaux dans les écoles a pu être mené malgré les conséquences du confinement.

Les orientations prises en matière de restauration scolaire seront maintenues en proposant toujours aux enfants une part significative de produits labellisés afin de répondre à leurs besoins en matière d'équilibre alimentaire nutritionnel et de nouvelles découvertes gustatives.

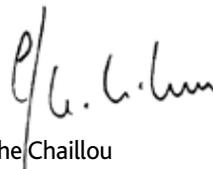
Comme les années précédentes, les élèves retrouveront, au travers de moments d'animations périscolaires « A'tempo » et « P'Titempo », des ateliers aux activités variées et encadrées par du personnel qualifié. La ville et les associations proposeront également une large palette d'activités extrascolaires.

Vous trouverez dans ce guide toutes les informations utiles relatives à cette nouvelle année scolaire, à bien des égards si particulière.

Bonne rentrée !



Nathalie Hameau  
Adjointe au Maire  
en charge de l'Éducation et restauration



Christophe Chaillou  
Président d'Orléans Métropole  
Conseiller Départemental - Maire  
de Saint Jean de la Ruelle

## Renseignements pratiques

La ville accueille plus de 2 000 écoliers au sein des 6 groupes scolaires publics

Congés scolaires année 2020/2021	
ZONE B	
<b>Toussaint</b>	Après les cours : vendredi 16 octobre 2020 Jour de reprise : lundi 2 novembre 2020
<b>Noël</b>	Après les cours : vendredi 18 décembre 2020 Jour de reprise : lundi 4 janvier 2021
<b>Hiver</b>	Après les cours : vendredi 19 février 2021 Jour de reprise : lundi 8 mars 2021
<b>Printemps</b>	Après les cours : vendredi 23 avril 2021 Jour de reprise : lundi 10 mai 2021
<b>Vacances d'été</b>	Après les cours : mardi 6 juillet 2021

### Pont de l'Ascension 2021

Fin des cours : mercredi 12 mai 2021

Jour de reprise : lundi 17 mai 2021

## Les horaires des écoles

### ► Pour les écoles élémentaires

#### Paul-Doumer et Jean-Moulin

de 8 h 30 à 11 h 30

Les lundis et jeudis de 13 h 30 à 16 h 30

Les mardis et vendredis de 13 h 30 à 15 h

#### Louis-Aragon, Paul-Bert, François-Mitterrand

de 8 h 45 à 11 h 45

Les lundis et jeudis de 13 h 30 à 16 h 30

Les mardis et vendredis de 13 h 30 à 15 h

#### Jules-Lenormand

de 8 h 45 à 11 h 45

Les lundis et jeudis de 13 h 35 à 16 h 35

Les mardis et vendredis de 13 h 35 à 15 h 05

### ► Pour les écoles maternelles

#### Jules-Lenormand et Paul-Doumer

de 8 h 40 à 11 h 40 - 14 h 15 à 16 h 30

#### Louis-Aragon, Jean-Moulin,

#### François-Mitterrand, Paul-Bert

de 8 h 45 à 11 h 45 - 14 h 15 à 16 h 30

## MESURES COVID-19



En raison du contexte sanitaire lié à la pandémie de Covid-19, la ville s'engage à garantir pleinement la sécurité des enfants en continuant d'adopter les mesures sanitaires nécessaires.

### L'APPLICATION DES GESTES BARRIÈRES

-**Lavage des mains**, à l'arrivée dans l'établissement, avant et après chaque repas a minima.

-**le port du masque**, obligatoire pour les personnels. Non obligatoire pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires.

### NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DES LOCAUX ET MATÉRIELS

Un nettoyage des sols et des surfaces fréquemment touchées (tables, bureaux, poignées de portes...) est réalisé au minimum une fois par jour.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

### LA LIMITATION DU BRASSAGE DES ÉLÈVES

Cette année, les centres de loisirs s'installent dans les écoles afin de limiter le brassage des enfants.

**Chaque parent est invité à consulter l'affichage précisant pour chaque école le protocole d'accueil à suivre.**

## LES GROUPES SCOLAIRES DE LA COMMUNE

### 1 - Maternelle Louis-ARAGON

1, rue des Opalines 02 38 43 07 99  
Directrice : Valérie MENIGON-JACQUIN

### 2 - Élémentaire Louis-ARAGON

1 Rue des Perles 02 38 88 49 33  
Directeur : Olivier BLIN

### 3 - Maternelle Paul-BERT

13 bis, rue des Écoles 02 38 88 05 24  
Directrice : Khadija RAMACH

### 4 - Élémentaire Paul-BERT

13, rue des Écoles 02 38 43 26 58  
Directrice : Christine GOMEZ

### 5 - Maternelle Paul-DOUMER

55, rue P. Doumer 02 38 88 44 96  
Directrice : Isabelle PAVARD

### 6 - Élémentaire Paul-DOUMER

26, rue R. Gaudry 02 38 43 26 14  
Directeur : Fabien NEVEU

### 7 - Maternelle Jules-LENORMAND

37, rue J. Lenormand 02 38 43 37 18  
Directrice : Laëtitia MARCHAND

### 8 - Élémentaire Jules-LENORMAND

2, rue J. Lenormand 02 38 88 11 63  
Directrice : Emmawuelle GUILLOT

### 9 - Maternelle Jean-MOULIN

15, rue des Diamants 02 38 43 20 45  
Directeur : Jean-Michel JACQUIN

### 10 - Élémentaire Jean-MOULIN

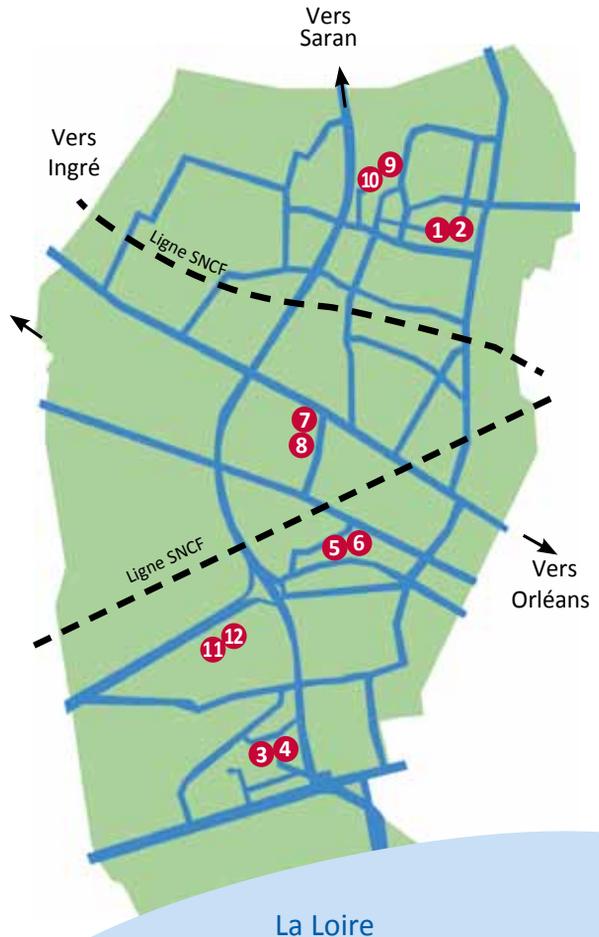
15, rue des Diamants 02 38 88 34 24  
Directrice : Dominique BOISSET

### 11 - Maternelle François-MITTERRAND

7, rue F. Giroud 02 38 88 11 87  
Directrice : Marie-Pierre REGNAULT

### 12 - Élémentaire François-MITTERRAND

9, rue F. Giroud 02 38 88 14 06  
Directeur : Ludovic GAGNIERE



Ville de Saint Jean de la Ruelle

Accueil Pôle Éducation

Tél. 02 38 79 33 55

8 h 45 - 12 h / 13 h 45 - 17 h 30

# Actions en faveur des écoliers



**Des travaux ont été réalisés ou sont planifiés dans les écoles, contribuant à l'amélioration du cadre de vie des enfants et des agents et à la sécurisation des écoles pour un coût total de 411 400 € TTC.**

• **École élémentaire Paul-Bert :**

-Réfection des 2 cours, avec des travaux de reprise en sous-œuvre sur la section des grands (224 000 €).

-Réfection du sol de la salle polyvalente (8 700 €).

-Réfection des peintures de 3 salles de classe (13 300 €).

-Mise en place de films solaires sur vitrages (10 000 €).

• **École maternelle Paul-Bert :**

-Réfection d'une partie des couvertures et de celle du préau commun (49 200 €).

• **École élémentaire Louis-Aragon :**

-Réfection des peintures de 2 salles de classe et de 3 ateliers (8 000 €).

• **École maternelle Louis-Aragon :**

-Réfection des peintures d'un sanitaire (2600 €).

• **École élémentaire François-Mitterrand :**

-Réfection de la cloison en pavés de verre du local ménage entrée (7 500 €).

-Réfection du bloc sanitaire : prévue pendant les vacances de la Toussaint (20 200 €).

• **École élémentaire Paul-Doumer :**

-Réalisation d'une rampe pour personnes en situation de handicap sous le préau principal (13 200 €).

-Création de regards sur le réseau d'assainissement et mise en place de vidoirs pour ménage (10 000 €).



## • École maternelle Paul-Doumer :

- Installation d'un système de contrôle d'accès (24 000€).

## • École Jean-Moulin :

-Réfection de la cage d'escalier du bâtiment RASED et logement (3 500€).

## Le déploiement du réseau de chaleur SODC se poursuit

La ville fait l'objet d'un programme de rénovation énergétique engagé depuis l'hiver 2019, prévu jusqu'en octobre 2020. Il vise à raccorder une partie des bâtiments communaux au réseau de chaleur urbain. Au terme de l'opération, la ville utilisera 60 % d'énergie renouvelable pour ses bâtiments. Ainsi, dans le cadre du déploiement du réseau de chaleur par la SODC (Société Orléanaise de Chauffage, filiale d'ENGIE), des tranchées menant jusqu'aux chaufferies des écoles Jean-Moulin (2 chaufferies) et l'élémentaire Louis-Aragon ont été creusées afin de permettre l'arrivée du réseau et l'installation de l'échangeur de chaleur.

## L'accueil des enfants et leur épanouissement

### La présence adulte

La Ville met des agents à disposition des écoles pour apporter une assistance pédagogique aux enseignants. L'intervention de ces agents qui s'effectue sous la responsabilité des enseignants s'inscrit dans les projets de classe et d'école et permet aux enfants d'apprendre les règles de vie en société et de s'initier à diverses pratiques sportives ou culturelles.

À Saint Jean de la Ruelle, **chaque école maternelle bénéficie de la présence d'une ATSEM par classe**. L'ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles) apporte soin et aide à vos enfants durant le temps scolaire et la pause de méridienne.



### Priorité à la sécurité

La Ville consacre un budget important pour les investissements dans les écoles, avec une priorité liée à la sécurité. Les abords des écoles et des collèges sont équipés de barrières de protection et des plateaux surélevés ralentissent la circulation. Certains établissements sont équipés d'un système de contrôle d'accès. Enfin la police municipale effectue des patrouilles régulières aux entrées et sorties des écoles, en complément du système de vidéo protection mis en place sur la voie publique.

# Actions en faveur des écoliers



## Les classes de découverte

Les écoles peuvent organiser des classes de découverte pendant la période scolaire. Dans le but de promouvoir la participation des enfants à ces projets pédagogiques, la Ville a décidé d'accorder aux familles stéoruellanes une participation financière. Cette participation varie de 10 % à 70 % par enfant stéoruellan en fonction du quotient familial. La ville a porté l'enveloppe à 20 000 € pour permettre le départ de nombreux écoliers.

**Renseignements : la participation de la commune au financement du séjour sera calculée à partir de votre quotient CAF actualisé en octobre; vous pouvez obtenir plus d'informations en vous adressant au service municipal en mairie.**

## Lecture publique

La médiathèque municipale Anna-Marly et les deux annexes « jeunesse » Chat-Perché et Colette-Vivier, accueillent tous les enfants scolarisés en maternelle et élémentaire, plusieurs fois dans l'année.

Objectif : écouter des histoires, découvrir et partager autour de la lecture, dans le but de favoriser la fréquentation autonome des lieux, et le développement d'une relation enfants/parents autour du livre.

## Coopérative scolaire

Chaque année, la Ville apporte son soutien financier aux coopératives scolaires. L'aide s'élève, en 2020, à un montant total de 9 211,5 €.

## Santé et hygiène

L'Éducation nationale organise une visite médicale obligatoire avant l'entrée en cours préparatoire.

### Centre communal d'action sociale

#### Pôle Autonomie et Santé

115, rue du Petit Chasseur

Tél. 02 38 79 58 33



## TOUTE PETITE SECTION

### Une transition douce vers l'école dès 2 ans

Créées par la Ville en partenariat avec l'Éducation nationale, ces structures constituent un dispositif original dans le département. Elles accueillent un groupe de 20 enfants de 2 ans. Une à la maternelle François-Mitterrand pour les périmètres sud et l'autre à l'école Jean-Moulin pour le nord. L'objectif est de favoriser une intégration progressive des enfants vers l'école par un respect du rythme de chacun et la présence des parents.

Ces structures fonctionnent les matinées, selon le rythme scolaire. L'encadrement est assuré par un professeur des écoles, une ATSEM, et une éducatrice de jeunes enfants qui intervient en alternance sur les deux sites.

**Contact : Tél. 02 38 79 33 55**

## CLUBS COUP DE POUCE

### Progresser dans l'apprentissage de la lecture



**Cinq clubs Coup de Pouce** ont fonctionné cette année : 2 à l'école élémentaire Paul-Doumer et Paul-Bert, 1 à l'école Louis-Aragon au bénéfice de 25 élèves de CP. L'objectif est de renforcer l'acquisition des compétences en lecture et écriture, par la participation à un club.

Une cérémonie de clôture à la médiathèque Anna-Marly est l'occasion d'une rencontre entre les enfants et les parents d'une part, et l'ensemble des partenaires, pour marquer l'implication de chacun, et valoriser l'objectif de réussite.

## MUSIQUE À L'ÉCOLE

### Un orchestre à l'école élémentaire

Dans le cadre du dispositif «Orchestre à l'école», la Ville et l'Éducation nationale permettent, pour la huitième année consécutive, à quelques élèves de s'éveiller à la musique par la pratique d'instruments. Pour 2019-2020, 20 élèves de la classe CM1 de l'école Paul Bert apprennent à jouer d'un instrument (violon alto, violoncelle) sous les conseils des professeurs du Conservatoire.



## POUR QUE CHAQUE ENFANT AIT SA PLACE

### Mon enfant est en situation de handicap

Les enfants en situation de handicap sont également accueillis dans les structures de loisirs. L'accueil est adapté de manière à respecter les spécificités du handicap. Une monitrice-éducatrice municipale intégrée à l'équipe d'animateurs est affectée à ce dispositif soutenu par la CAF du Loiret. Un dialogue s'engage dès l'étape de l'inscription.

**Vous pouvez contacter Mme Samira MOTTES, monitrice-éducatrice, au 02.38.79.33.85.**

**Des élèves de IPIRISO (Institut Régional des Jeunes Sourds) suivent leur scolarité au sein des écoles Paul-Doumer, Jules-Lenormand et Jean-Moulin. Des enseignants spécialisés sont à leur côté pour faciliter leur intégration dans les autres classes et dans les activités et projets des écoles.**

### La CLIN (Classe d'initiation)

Cette classe permet d'intégrer les enfants non francophones nouvellement arrivés sur la commune.

L'objectif est de permettre à ces enfants d'intégrer au mieux leur classe d'inscription par l'apprentissage de la langue française. Ils sont pris en charge par une enseignante rattachée à l'école élémentaire Louis-Aragon qui intervient sur l'ensemble des groupes scolaires.

### ELCO (Enseignement de langue et de culture d'origine)

Les enfants scolarisés dans les écoles élémentaires peuvent suivre des cours de langue et de culture marocaines, turques et portugaises dispensés par des intervenants agréés par les ambassades concernées.

### RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves)

C'est une équipe d'enseignants spécialisés qui est affectée au nord et au sud de la commune. Elle peut être sollicitée par les enseignants ou les parents pour venir en aide à un enfant qui rencontre des difficultés. La prise en charge se déroule à l'école.

**L'école du handisport**, tous les jeudis de 16h 45 à 18 h dans la salle de tir à l'arc du complexe sportif Maurice-Millet.

Initiation sportive encadrée par le Comité Départemental du Loiret Handisport à destination des jeunes stéoruellans en situation de handicap âgés entre 6 et 18 ans.



## ACCUEILS PETITE ENFANCE ET PARENTALITÉ

### Accueils Petite Enfance

#### Le Relais Assistantes Maternelles (un lieu de ressource Petite Enfance pour les familles et les assistantes maternelles)

L'animatrice du RAM, éducatrice de jeunes enfants, accueille, informe et oriente les familles en recherche d'un mode de garde :

- Préinscriptions en crèche collective (établissement d'accueil du jeune enfant) et crèche familiale, pour toute demande d'accueil de plus de 35 heures par semaine sur rendez-vous. Pour ce faire, les parents doivent se munir de leur carte CAF ou MSA.

- Informe les familles sur la disponibilité des assistantes maternelles, sur la contractualisation de leur contrat et sur l'organisation du Relais Assistantes Maternelles.

Elle accompagne les assistantes maternelles dans leurs démarches administratives, les informe sur leur profession et statut et participe au développement de leurs compétences professionnelles par l'échange de leurs pratiques et l'organisation de formations continues.

Elle anime des ateliers d'éveil à destination des enfants accueillis par les assistantes maternelles, dans un but de socialisation.

En 2019 un projet d'accompagnement des assistantes maternelles en recherche d'emploi a été déployé en collaboration avec le Pôle Emploi Insertion. L'action se poursuit sur l'année 2020-2021.

**Renseignements : Tél 02 38 79 33 63**

**Florence D'Hauthuille**

[ram@ville-saintjeandelaruelle.fr](mailto:ram@ville-saintjeandelaruelle.fr)

**Adresse : RAM, 11 rue des Turquoises,  
Saint Jean de la Ruelle**

### Lieu d'Accueil Enfants-Parents (L.A.E.P)

Depuis janvier 2018, le LAEP accueille librement et anonymement les parents et leurs enfants de moins de 6 ans, à raison de deux permanences hebdomadaires :

#### • Quartier sud

Le mercredi de 14 h 30 à 17 h,  
À l'école maternelle François-Mitterrand  
7, rue Françoise-Giroud

#### • Quartier nord

Le jeudi, de 9 h 30 à 12 h,  
À partir du 10 septembre, au local petite enfance.

6 rue des Emeraudes,  
**Hors vacances scolaires.**

Ce lieu soutient le développement des compétences parentales par une écoute active dans un cadre bienveillant, respectueux, accueillant, et favorise la socialisation des enfants dans un cadre sécurisant et convivial.

### Accompagnement à la parentalité

Dans le cadre du dispositif municipal de Programme de Réussite Educative (PRE), une éducatrice de jeunes enfants / médiatrice familiale référente propose de faire avec les familles rencontrant des difficultés familiales et/ou éducatives, une évaluation de la situation en vue d'un accompagnement, d'un soutien et/ou d'une orientation vers les services municipaux, le C.C.A.S, les partenaires extérieurs adaptés.

**Renseignements : Tél. 02 38 79 33 92**

**Référente : Véronique Voorneveld**

[vvoorneveld@ville-saintjeandelaruelle.fr](mailto:vvoorneveld@ville-saintjeandelaruelle.fr)



# Actions en faveur des écoliers

## LU DOTHEQUE Centre Suzanne Lacore



À partir du mercredi 2 septembre, la ludothèque rouvre ses portes aux enfants de moins de 10 ans et leurs parents.

Cet équipement culturel propose un espace de jeu ludique, convivial et adapté dans les locaux de l'ACM Suzanne-Lacore (rue Jules-Lenormand).

L'occasion pour les parents de partager un moment de jeu et de détente avec leurs enfants, de rencontrer d'autres parents.

Possibilité de jeu sur place ou d'emprunts  
Adhésion familiale : tarification 2020-2021  
20,50 € commune et 41 € hors commune

### La ludothèque est ouverte :

- Le mercredi de 9 h 30 à 12 h
- le samedi de 14 h 30 à 17 h 30

Les autres jours, la ludothèque accueille les écoles de la ville et les services de la petite enfance.

### ► NOUVEAU

La ludothèque s'enrichit à travers une nouvelle action et devient une **Ressourcerie du jeu**. Elle collecte les jeux de société dont les familles souhaitent se débarrasser afin d'être remis en état sur les étagères de la ludothèque ou utilisés comme réserve de petites pièces. A travers son action, elle permet de valoriser les préoccupations sociales et environnementales et de créer des solidarités.

Pour tous renseignements : 06 14 96 13 68  
Ludothèque Suzanne-Lacore  
39, rue Jules-Lenormand

**CIDFF : (Centre d'information du droit des femmes et des familles) - 02 38 77 02 33**  
Permanence juriste une fois par mois dans les maisons pour tous Nord et Sud.  
Entretien avec une psychologue sur rendez-vous.

### Référente familles

La référente familles mène des actions au sein du centre social, pour et avec les parents, afin d'accompagner les adultes dans la fonction parentale, favoriser la cohésion familiale et renforcer les liens sociaux en proposant des temps d'activités parents / enfants (sorties culturelles, langa'jeux...), en soutenant et en incitant les initiatives des familles, impliquées dans la mise en place d'actions (projet de départ en vacances en famille par exemple, ...). Il s'agit d'un accompagnement collectif à la fonction parentale.

### • Café des parents

**Temps d'échange entre parents sur une thématique choisie (fréquence et lieu à la demande des parents, établissements scolaires et partenaires locaux).**

### • Projets en famille

**Accompagnement des parents sur l'aide au départ en vacances et l'accès aux loisirs et à la culture.**

### • Soutien à la parentalité

**Éducation, droit, santé,...**

**Pour toute information, vous pouvez contacter :**

**Maison pour tous Nord :**

Annette GRANET  
Léopold-Sédar-Senghor : 02 38 79 58 70

**Maison pour tous Sud :**

Nathalie BOURGOUIN  
Rol-Tanguy - 02 38 79 58 63

## P'TITEMPO ET A'TEMPO

### **Pour les élèves de maternelle,**

les temps d'activités périscolaires sont organisés tous les jours de 13 h 30 à 14 h 15, et sont appelés « P'Titempo ».

• **Pour les élèves scolarisés en élémentaire,** les temps d'activités « A'Tempo » sont maintenus les mardis et les vendredis de 15 h à 16 h 30, afin de permettre aux équipes d'animation qualifiées de dispenser des activités diverses et d'utiliser les différents équipements sportifs et culturels de la ville.

Des plannings d'activités informent à chaque période les familles.

Évènement fédérateur, le carnaval dont l'édition 2020 n'a pas pu se dérouler compte tenu du confinement, sera reconduit en 2021 en fonction de l'évolution sanitaire.



**En raison du contexte sanitaire lié à la pandémie, les activités se déroulent dans le respect des mesures sanitaires émises par les autorités nationales.**

### • **Référents dans les écoles**

Afin de faciliter l'organisation, des référent.e.s ont été nommé.e.s afin d'être les interlocuteurs des familles pour l'organisation des activités périscolaires. Les parents sont invités à échanger avec les référent.e.s pour s'informer et suivre l'implication de leurs enfants.

### **Les référent(e)s scolaires 2020/2021**

- **Groupe scolaire Jean-Moulin**  
Maryvonne Martial : 06 26 89 47 83
- **Groupe scolaire Louis-Aragon**  
Ludovic Sellier : 06 74 93 95 17
- **Groupe scolaire Paul-Bert**  
Audrey Voisin : 06 26 89 47 94
- **Groupe scolaire François-Mitterrand**  
Sylvie Avances : 06 29 99 58 94
- **Groupe scolaire Paul-Doumer**  
Valérie Libault : 06 26 89 47 43
- **École maternelle Jules-Lenormand**  
Sandra Mothmora : 06 13 84 11 79
- **École élémentaire Jules-Lenormand**  
Tifaine Torne : 06 26 89 47 77

### **LES RESPONSABLES :**

*Philippe RIFFET : 02 38 79 58 65*  
*Stéphanie BERDUCAT : 02 38 79 58 71*  
*Stéphanie JOUBERT : 06 26 89 47 51*  
*Muriel NAEELS : 02 38 79 58 45*

## La pause méridienne

**Moment de détente qui permet aux enfants de se ressourcer et de s'alimenter sainement à la mi-journée, la pause méridienne est aussi l'occasion d'enseigner autrement les règles de la vie en société. L'organisation permet aux enfants de se restaurer dans de meilleures conditions et de profiter d'un temps de jeu surveillé.**

### Restauration scolaire et nutrition

Pour la plupart des parents ou responsables d'enfants, le recours au restaurant scolaire est une obligation du fait de leur activité professionnelle. Pour autant, la restauration ne doit pas être synonyme de contrainte pour les enfants. Ainsi, nous nous efforçons d'organiser la pause déjeuner comme un moment agréable.

Afin de respecter le rythme de chacun, les enfants de maternelle et d'élémentaire sont accueillis séparément. Le repas doit permettre à l'enfant de reprendre des forces pour aborder l'après-midi dans de bonnes conditions.

### À ce titre, le restaurant scolaire permet :

- ▶ D'assurer le bon déroulement des repas, l'apprentissage des gestes simples pour les plus jeunes et d'apprendre les règles de vie en collectivité (manger en société).
- ▶ De veiller à la sécurité alimentaire.
- ▶ De respecter l'équilibre alimentaire, que tous les enfants mangent dans de bonnes conditions.
- ▶ De garantir et maintenir une qualité nutritionnelle à travers les repas.
- ▶ De respecter l'équilibre alimentaire des repas en suivant les recommandations du GEM-RCN (Groupe D'études des Marchés de Restauration Collective et Nutrition) aussi bien pour les fréquences

des aliments que les portions à fournir.

- ▶ De faire découvrir de nouveaux aliments aux enfants en les incitant à goûter à tout.
- ▶ Miser sur des produits bio et locaux : la cuisine intercommunale inclut dans ses menus des produits de saison issus de l'agriculture biologique.

Les modalités d'inscription, de facturation et de tarification sont simplifiées pour garantir l'équité entre les usagers, pour réduire les démarches et pour lutter contre le gaspillage. Les tarifs calculés en tenant compte du quotient CAF s'échelonnent entre 2,04 € et 4,80€ pour l'année 2020 ; 4,85 € pour les repas occasionnels commune et 5,25 € pour les repas des résidents hors commune.

Un conseil d'animation de la restauration scolaire se tient tous les semestres. Ce conseil permet aux parents d'élèves élus, aux enseignants, aux élus municipaux et aux agents de la ville d'échanger sur le fonctionnement des restaurants scolaires.

**Des permanences hebdomadaires sont assurées dans les restaurants scolaires (jours variables selon les établissements).**

**Louis-Aragon : 02 38 43 42 17**

**Paul-Bert : 02 38 43 25 49**

**Paul-Doumer : 02 38 43 42 18**

**Suzanne-Lacore : 02 38 22 03 69**

**Jules-Lenormand : 02 38 88 51 21**

**Jean-Moulin : 02 38 88 37 52**

**François-Mitterrand : 02 38 88 45 43**

**COVID-19 : la ville s'engage à garantir pleinement la sécurité des enfants en appliquant les gestes barrières, dans le respect des mesures sanitaires imposées par les autorités nationales.**

## La restauration scolaire du mercredi

Le mercredi après-midi est libre mais les enfants peuvent aussi être accueillis dans les structures municipales (les Maisons pour tous). Ils sont pris en charge par les animateurs à partir de 13 h 15.

**La ville assure un service de restauration le mercredi midi pour tous les enfants.**

**Ainsi, les enfants inscrits aux accueils de loisirs déjeunent sur les sites de restauration ouverts le mercredi par secteur géographique :**

- **Groupe scolaire Jean-Moulin et Louis-Aragon :**  
**restaurant Jean-Moulin**
- **Groupe scolaire Paul-Bert et François-Mitterrand :**  
**restaurant François-Mitterrand**
- **Groupe scolaire Paul-Doumer :**  
**restaurant Paul-Doumer**
- **Groupe scolaire Jules-Lenormand :**  
**restaurant Suzanne-Lacore**

Les regroupements sont assurés par les agents de la ville. À la fin du repas, les enfants inscrits aux accueils de loisirs pris en charge par les animateurs et conduits en car sur les centres «Suzanne-Lacore». Les enfants inscrits à la restauration du mercredi (mais n'allant pas aux accueils de loisirs) sont sous la responsabilité du service restauration jusqu'à 13 h 30 maximum. Les enfants sont autorisés à partir seuls sous réserve d'une autorisation de sortie signée par les parents. Pour les autres enfants, les parents doivent venir les chercher avant 13 h 30 impérativement.

## Des repas de qualité fabriqués en régie

Depuis octobre 2013, c'est la cuisine intercommunale du Quiard (gérée par le Syndicat intercommunal de restauration collective - SIRCO) qui conçoit les menus, fabrique et livre les repas servis dans les cantines scolaires.



Ce syndicat est composé des villes de Saint Jean de la Ruelle, Saint Jean de Braye, Semoy, La Chapelle Saint Mesmin et, dernièrement, Bou : les villes qui ont souhaité mutualiser leurs moyens avec l'objectif de garantir un service public de qualité. Dans un souci de développement durable, cet établissement public comporte une « légumerie » où sont traités les fruits et légumes frais. Cette cuisine favorise la transformation de produits bruts et d'aliments issus de l'agriculture biologique ou de producteurs locaux. Transportés par camions frigorifiques, les repas sont ensuite réchauffés dans les fours de remise en température des différentes cuisines « satellites » de chaque lieu de restauration, pour être servis.

### Le SIRCO en chiffres :

**En 2019, Le SIRCO a fourni 621 000 repas destinés aux écoliers. En 2020, la part du bio est maintenue à 18 % et la part de produits labellisés à 41 %.**

## Adopter les bons gestes

La pause déjeuner est l'occasion de favoriser chez les enfants de bonnes habitudes en matière d'hygiène. En début d'année scolaire, la mairie distribue gratuitement une brosse à dents personnalisée (numérotée) à chaque écolier inscrit à la restauration. Celle-ci sera remplacée par une neuve en cours d'année. À leur arrivée au restaurant scolaire, tous les enfants se lavent les mains par groupe sous la surveillance des agents de service. Après le repas, les mains sont lavées une seconde fois, puis chaque enfant récupère sa brosse à dents.

### Renseignements :

**Pôle Restauration Entretien Transport**

Hôtel de ville : 02 38 79 33 33

[restauration@ville-saintjeandelaruelle.fr](mailto:restauration@ville-saintjeandelaruelle.fr)

Les menus sont consultables sur le site de la ville :

[www.ville-saintjeandelaruelle.fr](http://www.ville-saintjeandelaruelle.fr)

# La vie à l'école - La journée à l'école

## RÈGLEMENT D'INSCRIPTION-RÉSERVATION COMMUN AUX ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET À LA RESTAURATION SCOLAIRE

### LES POINTS ESSENTIELS

#### 1<sup>re</sup> étape

2<sup>e</sup> étape

3<sup>e</sup> étape

4<sup>e</sup> étape

#### L'INSCRIPTION

Votre dossier contient vos données personnelles, les informations, les demandes et les autorisations que vous devez signer.

Ce dossier doit être complet, et actualisé si nécessaire ; c'est indispensable en cas d'urgence, et pour respecter les réglementations.

*ATTENTION : les services municipaux relancent les familles pour recueillir les informations manquantes. L'absence d'information ou d'actualisation de vos coordonnées peut entraîner l'annulation de votre inscription et de vos réservations.*

1<sup>re</sup> étape

#### 2<sup>e</sup> étape

3<sup>e</sup> étape

4<sup>e</sup> étape

#### LA RÉSERVATION

Les modalités de réservation sont les mêmes pour tous les usagers, quel que soit le motif d'ordre familial, personnel, professionnel ou autre. Aucune attestation d'un employeur ne sera prise en compte.

**Un planning annuel et régulier** : vous déterminez les jours et les créneaux, et ce planning sera enregistré pour l'année (sans modification ou annulation ponctuelle). Vous pouvez procéder à un changement en cours d'année, applicable pour le reste de l'année.

**Un planning mensuel et variable** : avant le 20 de chaque mois, vous communiquez les dates exactes des jours et les créneaux dont vous avez besoin durant le mois suivant, et vous pouvez procéder à toute modification tant que le délai n'est pas achevé.

1<sup>re</sup> étape

2<sup>e</sup> étape

#### 3<sup>e</sup> étape

4<sup>e</sup> étape

#### LA CONFIRMATION DE LA RÉSERVATION

Les réservations font impérativement l'objet d'une confirmation par mail ou par courrier.

Personne ne peut confier son enfant au service sans y être autorisé.

Les demandes sont traitées dans les délais fixés, et dans l'ordre de réception (date et heure d'envoi de mail, ou de dépôt auprès du service) ; les réservations sont confirmées dans la limite des places disponibles.

Un délai de 10 jours est nécessaire pour toute inscription ou désinscription à la restauration pour la commande des repas.

1<sup>re</sup> étape

2<sup>e</sup> étape

3<sup>e</sup> étape

#### 4<sup>e</sup> étape

#### LA FACTURATION

Les créneaux réservés et confirmés sont facturés même en cas d'absence, sauf pour les inscriptions mensuelles modifiées avant le 20 de chaque mois.

## ENCAISSEMENT DES PAIEMENTS PAR LE TRÉSOR PUBLIC : ADOPTÉZ LE PAIEMENT EN LIGNE

La ville de Saint Jean de la Ruelle a confié aux services du Trésor public l'encaissement de toutes les factures de restauration scolaire et d'accueils de loisirs. Les services municipaux ne sont plus autorisés à recevoir des chèques ou des espèces. Pour accueillir les usagers, les services de la Trésorerie d'Orléans municipale et métropole - Cité Administrative Coligny, bat F1, 131 rue du Faubourg Bannier à Orléans - sont ouverts les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h

Pour réduire les démarches, un paiement en ligne est mis en place avec le site [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr). Vous pouvez vous y connecter à partir du site internet de la ville, et entrer la référence de votre facture. Vous payez avec votre carte bancaire sur le site sécurisé des services fiscaux.

Le suivi de vos paiements est assuré par le Trésor public, qui pourra mettre en œuvre toute action de recouvrement si nécessaire. Le suivi de vos factures sera assuré par les services municipaux, qui restent à votre disposition pour vos réservations et le calcul de vos tarifs.

Contact : [loisirs.enfants@ville-saintjeandelaruelle.fr](mailto:loisirs.enfants@ville-saintjeandelaruelle.fr)

En mairie : accueil de l'hôtel de ville.

## ACCUEILS PÉRISCOLAIRES MATIN ET SOIR L'accueil maternel (3/6 ans)

C'est un dispositif municipal adapté aux parents qui travaillent. Les lundis, mardis, mercredis matin, jeudis et vendredis, des animations choisies et préparées avec les enfants sont proposées. Les animateurs et animatrices auront le souci de s'adapter au rythme des enfants.

### Accueil avant classe

Groupe scolaire	Lieu d'accueil	Horaires	Tarifs	Observations
F. Mitterrand	F.Mitterrand	7 h à 8 h 45	Selon le quotient CNAF : entre 0,41€ et 3,08€ par accueil  (se renseigner auprès du service).	Les animateurs emmènent les enfants à l'école à 8 h 45.
P. Bert	P. Bert			
P. Doumer	P.Doumer			
J. Lenormand	S. Lacore			
L. Aragon	Maison pour tous Nord			
J. Moulin				

### Accueil après classe

Groupe scolaire	Lieu d'accueil	Horaires	Tarifs	Observations
F. Mitterrand	F.Mitterrand	Accueil maternel après classe de 16 h 30 à 18 h 30	Selon le quotient CNAF : entre 0,41€ et 3,08€ par accueil  (se renseigner auprès du service).	Les animateurs viennent chercher les enfants à la sortie de l'école dès 16 h 30, le goûter est fourni par les familles.
P. Bert	P. Bert			
P. Doumer	P.Doumer			
J. Lenormand	S. Lacore			
L. Aragon	Maison pour tous Nord			
J. Moulin				

## L'ACCUEIL ÉLÉMENTAIRE (DU CP AU CM2)

Après la classe, la Ville de Saint Jean de la Ruelle propose aux familles la prise en charge des enfants pour faire la transition entre l'école et le retour à la maison : dans tous les lieux d'accueils, les enfants peuvent faire leurs devoirs en fonction de votre demande, et participent à des activités. Des moments d'animation sportive, culturelle ou ludique sont également proposés pour donner envie d'apprendre, pour se défouler ou pour se reposer. Ces deux champs d'intervention éducative contribuent à l'épanouissement personnel de l'enfant et à de meilleures chances de succès à l'école.

### Accueil avant classe

Groupe scolaire	Lieu d'accueil	Horaires	Tarifs	Observations
F. Mitterrand P. Bert	F.Mitterrand P. Bert	7 h à 8 h 30	Selon le quotient CNAF : entre 0,41€ et 3,08€ par accueil  (se renseigner auprès du service).	Les animateurs emènent les enfants à l'école à 8 h 45.
J. Lenormand	Accueil J. LENORMAND Square J. Ferry (à l'étage)			
L. Aragon	Maison pour tous Nord			
J. Moulin				
P. Doumer	Maternelle P.Doumer			

### Accueil après classe

Groupe scolaire	Lieu d'accueil	Horaires	Tarifs	Observations	Renseignements
F. Mitterrand P. Bert	F. Mitterrand P. Bert	16 h 30 à 18 h 30	Selon le quotient CNAF : entre 0,41€ et 3,08€ par accueil  (se renseigner auprès du service).	Les animateurs viennent chercher les enfants à la sortie de l'école dès 16 h 30, le goûter est fourni par les familles	02 38 79 58 63 (Rol-Tanguy)
L. Aragon J. Moulin	Maison pour tous Nord				02 38 79 58 70 (Léopold-Sédar-Senghor)
P. Doumer	Élémentaire P. Doumer				02 38 79 33 50
J. Lenormand	Élémentaire J. Lenormand ou les Essarts				02 38 79 33 50 ou 02 38 72 18 76

### L'accueil des collégiens

Les Maisons pour tous accueillent les collégiens le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h30 autour d'activités encadrées et mises en place par une équipe animation dédiée. Pour toute information complémentaire, contacter directement l'équipe Rol-Tanguy (MPTS) ou l'équipe Léopold-Sédar-Senghor (MPTN).

## TEMPS PÉRISCOLAIRE DU MERCREDI APRÈS-MIDI

Le mercredi, la prise en charge par les animateurs débute à 13 h 15, après le temps de repas si votre enfant est inscrit également à la cantine.

### Le mercredi pour les enfants d'âge maternel et élémentaire

Groupe scolaire	Lieu d'accueil	Horaires	Tarifs	Observations	Renseignements
J. Lenormand :	S. Lacore	13 h 15 à 17 h 30	Le tarif demi-journée est calculé en fonction du quotient CAF ou MSA (se renseigner auprès du service).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'aide au temps libre CAF est déjà déduite du tarif pour les familles bénéficiaires.</li> <li>• Un service de transport est assuré entre les différents lieux d'accueils.</li> <li>• Repas et goûter compris.</li> </ul>	02 38 79 58 70 (Maison pour Tous Nord) 02 38 79 33 50 (Hôtel de ville)
F. Mitterrand P. Bert	F. Mitterrand				02 38 79 58 63 (Maison pour Tous Sud) 02 38 79 33 50 (Hôtel de ville)
P. Doumer	P. Doumer				02 38 79 58 63 (Maison pour Tous Sud) 02 38 79 33 50 (Hôtel de ville)
L. Aragon J. Moulin	J. Moulin				02 38 79 58 70 (Maison pour Tous Nord) 02 38 79 33 50 (Hôtel de ville)

### Le mercredi pour les collégiens

Lieu d'accueil	Horaires	Tarifs	Renseignements
Maison pour tous Sud Rol-Tanguy	13 h 30 à 17 h 30	Pass annuel de 5,35 € pour les collégiens.	02 38 79 58 63 (Maison pour Tous Sud)
Maison pour tous Nord Léopold-Sédar-Senghor	13 h 30 à 17 h 30	Pass annuel de 5,35 € pour les collégiens.	02 38 79 58 70 (Maison pour Tous Nord)

## PENDANT LES VACANCES

La Ville de Saint Jean de la Ruelle propose aux jeunes des activités de loisirs qui visent à répondre à la fois aux préoccupations des familles mais aussi à participer à l'éducation des citoyens de demain.

### Le centre de loisirs

C'est un dispositif adapté aux parents qui travaillent pendant les périodes de congés scolaires. Des animations choisies et préparées avec les enfants sont proposées. Les animateurs et animatrices auront le souci de s'adapter au rythme des enfants.

L'accueil matin et soir au centre de loisirs se déroule de 8h45 à 17h30.

**COVID-19 : les lieux d'accueil seront à déterminer ultérieurement en fonction de l'évolution sanitaire.**

Âge	Horaires	Tarifs	Observations
3/6 ans	8 h 45 à 17 h 30	De 2,33 € à 17 € (selon quotient CAF)  22,23 € pour les non résidents	Les inscriptions s'effectuent jusqu'à 2 ou 3 semaines avant le début de chaque période de vacances (en mairie ou sur le site internet selon les vacances).
Enfants d'âge élémentaire		De 2,33 € à 17 € (selon quotient CAF)  22,33 € pour les non résidents	En cas d'inscription en semaine incomplète, le tarif occasionnel est entre 2,50€ et 18,23€ selon le quotient CAF.
Collégiens		5,35 € (se renseigner auprès de l'équipe)	Renseignements auprès de l'équipe de la Maison pour tous.



**Renseignements :** Hôtel de ville : Tél. 02 38 79 33 50

Maison pour tous Nord : Tél. 02 38 79 58 70 - Maison pour tous Sud : Tél. 02 38 79 58 63

## Le Conseil stéoruellan des enfants (CSE) évolue pour devenir un Conseil des jeunes pour le climat et les solidarités



Visite des enfants du CSE au Sénat

Depuis de nombreuses années, le Conseil Stéoruellan des Enfants est le dispositif par lequel la commune de Saint Jean de la Ruelle accompagne des enfants dans l'apprentissage du rôle de la représentation et de l'implication dans la vie locale.

Depuis 2019, un livret de la Citoyenneté, de l'Environnement et de la Solidarité, a été adopté pour valoriser les initiatives et la participation des enfants membres du CSE.

Dès à présent, une réflexion est engagée pour faire évoluer ce dispositif et préparer la nouvelle étape qui va s'ouvrir en 2021, avec l'évolution progressive du CSE, en CJCS, Conseil des jeunes pour le climat et les solidarités, structure ouverte à des élèves des

collèges et des lycées, fonctionnant selon un mode plus adapté aux pratiques participatives et connectées.

Le format définitif résultera de la concertation directe avec des jeunes, filles et garçons, sur le modèle de ce que la ville de Saint Jean de la Ruelle a réussi en 2017 dans le cadre de l'action « Assises de la Jeunesse ».

La complémentarité avec les objectifs pédagogiques de l'Éducation Nationale en matière de citoyenneté sera maintenue.

### Renseignements :

Direction de l'éducation et de l'Animation Urbaine - Pôle animation urbaine et lien social des quartiers : Tél. 02 38 79 33 53

## PARENTS - ENFANTS - ÉCOLE : LES CONSEILS D'ÉCOLE

L'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants participe à la réussite scolaire. Les parents peuvent participer à la vie de l'école notamment par l'intermédiaire du conseil d'école et des associations de parents d'élèves.

Dans les écoles, les représentants des parents d'élèves facilitent le dialogue entre les parents et les enseignants et les services municipaux. Ils peuvent intervenir auprès des directeurs et directrices d'école pour évoquer un problème particulier et assurer ainsi une médiation à la demande du ou des parents concernés.

Ces représentants sont élus en début d'année scolaire sur des listes présentées par les associations de parents d'élèves.

Les représentants des parents d'élèves participent aux réunions du conseil d'école présidées par le directeur ou la directrice de l'école. Un élu ou une élue représentant la municipalité participe également à ces réunions qui ont lieu une fois par trimestre.

Le conseil d'école est un moment d'échange et de partage d'information autour de l'organisation et de la vie de l'école. Les sujets évoqués portent sur le projet d'école et de classe, les sorties pédagogiques, le remplacement des enseignants et les travaux programmés ou en cours au sein de l'établissement.

Au cours de l'année, d'autres réunions vous permettront de rencontrer et d'échanger avec les enseignants. Ainsi, les parents des élèves nouvellement inscrits sont réunis par la direction de l'école dans les premiers jours suivant la rentrée scolaire.

Le conseil des maîtres présidé par le directeur ou la directrice d'école organise au moins deux fois par an et par classe, une rencontre entre les parents et les enseignants.

Par ailleurs, les parents sont tenus régulièrement informés des résultats et du comportement scolaires de leurs enfants par l'intermédiaire du livret scolaire.



## LA DÉCOUVERTE DES ACTIVITÉS SPORTIVES



**La ville de Saint Jean de la Ruelle propose des activités physiques destinées à faire découvrir aux enfants différentes pratiques sportives. Trois formules, selon l'âge, sont proposées par l'école municipale du sport :**

### **LE MINI-SPORT**

**Pour les enfants de 4 et 5 ans**, permet de participer à une activité sportive de manière ludique tous les mercredis après-midi de 16 h à 17 h ou les jeudis de 17 h à 18 h au complexe sportif des Trois-Fontaines.  
**Tarifs:** 51 € à l'année (102 € hors Saint Jean).

### **L'OMNISPORTS**

**Pour les enfants entre 6 et 8 ans**, offre la possibilité à votre enfant de s'initier à plusieurs activités sportives différentes chaque trimestre.

► Les enfants de 6 à 8 ans pratiqueront la gymnastique, des jeux d'opposition et des sports collectifs le mercredi de 14 h à 15 h 30 et des sports innovants, (ex : tchoukball) du

roller, des jeux de raquette et du hockey le jeudi de 17 h à 18 h.

**Tarifs :** 70,50 € à l'année (141 € hors Saint Jean).

### **LE TICKET SPORT**

**Pour les enfants de 10 à 16 ans** pendant les vacances (à l'exception des vacances de Noël). Le ticket sport permet à votre enfant de pratiquer différentes disciplines sportives.

**Tarifs :** 1 semaine 25 € du lundi au vendredi (50 € hors Saint Jean).

Les inscriptions pour le mini-sport, l'omnisports et le ticket sport s'effectuent à la Maison de la Musique et de la Danse, rue Bernard-Million auprès du **Pôle Sports**  
Tél. 02 38 79 33 42 du lundi au vendredi

## LE CENTRE AQUATIQUE



UNE AIRE  
EXTÉRIEURE  
DE JEUX AQUATIQUES  
Pour les 1 à 8 ans

Seule piscine à vagues du département, avec un toboggan de 55 m, des espaces verts, une pataugeoire intérieure, le centre aquatique propose en outre pour les enfants :

► **Des cours collectifs** de natation pour les enfants de 6 à 15 ans. Les horaires des cours sont déterminés en fonction du niveau de l'enfant.

► **Des cours individuels de natation**  
À partir de 6 ans pendant la période scolaire.

► **Le « mini sport aquatique »**  
Activités destinées aux enfants âgés de 4 à 6 ans leur permettant de se familiariser avec l'eau sous des formes ludiques, à l'aide de parcours aquatiques. Les horaires des cours sont définis en fonction du niveau de l'enfant.

► **Accueil des groupes d'enfants** dans le cadre de leur scolarité.

**COVID-19 : suite au déconfinement, le centre aquatique a adapté un protocole sanitaire strict qui sera appliqué conformément à l'évolution de la situation sanitaire.**



En savoir plus sur les activités proposées, les horaires et les tarifs :  
[www.ville-saintjeandelaruelle.fr](http://www.ville-saintjeandelaruelle.fr)  
et auprès du centre aquatique  
rue Charles de Gaulle : Tél 02 38 79 58 50

## LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

---

### AIKIDO

Aïkido Club à partir de 6 ans - Dojo Bernard-Choulot (Trois-Fontaines)  
<http://www.aikido-saintjeandelaruelle.fr/> [aikidoclub.sjdlr@gmail.com](mailto:aikidoclub.sjdlr@gmail.com)

---

### BADMINTON

Alerte Saint Jean - Tél : 02 38 43 75 10 (*permanence le mercredi de 18h à 19h*) à partir de 7 ans  
Label «École Française de Badminton» délivré par la FFBaD - Gymnase des Trois-Fontaines  
<http://alerte.saintjean.free.fr> (section badminton) - [asjbad.contact@gmail.com](mailto:asjbad.contact@gmail.com)

---

### BASKET

Basket Club de Saint Jean de la Ruelle - de 5 ans à 11 ans - Gymnase des Trois-Fontaines  
Tél : 06 52 34 45 00 - [debard.jean-paul@neuf.fr](mailto:debard.jean-paul@neuf.fr)

---

### BOXE ANGLAISE

Rising Boxe Education à partir de 7 ans - Complexe Maurice Millet - Tél : 07 51 62 28 38  
[lahracherachid1@gmail.com](mailto:lahracherachid1@gmail.com)

---

### CANOE KAYAK

ACKVL à partir de 7 ans - Tél : 02 38 64 98 85  
mail : [alliance@canoe-valdeloire.com](mailto:alliance@canoe-valdeloire.com) - [www.canoe-valdeloire.com](http://www.canoe-valdeloire.com)

---

### CYCLOTOURISME

Association Cyclotouriste - Tél : 02 38 88 06 72  
moins de 18 ans : gratuit avec assurance simple (autres assurances à voir)  
moins de 12 ans : accompagnement règlementaire

---

### DANSE AFRICAINE

pour enfants à partir de 4 ans à l'Espace Rol-Tanguy, le mercredi de 17 h 45 à 18 h 30.  
[musiqueetsourire@yahoo.fr](mailto:musiqueetsourire@yahoo.fr) - Tél : 06.61.97.05.46

---

### DANSE RYTHMIQUE ET MODERN'JAZZ

Alerte Saint Jean - à partir de 4 ans - Tél : 06 85 40 95 52  
[alertesectiondanse@gmail.com](mailto:alertesectiondanse@gmail.com) - <http://alerte.saintjean.free.fr>

---

### ESCRIME

Club d'escrime stéoruellan (salle d'armes des Trois-Fontaines) - à partir de 4 ans - 2 initiations gratuites par saison, le samedi de 11 h à 12 h 30  
Tél : 06 67 12 43 63 - [club@escrime-stjean.fr](mailto:club@escrime-stjean.fr) - [www.escrime-stjean.fr](http://www.escrime-stjean.fr)

# Activités Sportives extrascolaires

---

## FOOTBALL

---

FCO Saint Jean - À partir de 5 ans révolus  
coordination.fco@gmail.com - Tél. 07 68 86 13 31  
facebook : FCO Saint Jean de la ruelle (site officiel)

---

## GYMNASTIQUE MASCULINE ET FEMININE

---

Alerte Saint Jean - à partir de 18 mois - Salle de gymnastique des Trois-Fontaines  
Tél : 02 38 70 56 34 - 02 38 76 86 50 (à partir de 17 h)  
asjgymbureau@gmail.com - gymasj@aol.com - http://www.asgym.com

---

## JUDO

---

Judo-Club - à partir de 4 ans - Dojo Bernard-Choulot - Trois-Fontaines - Tél : 06 58 56 05 41  
aghiles.assam@gmail.com -

---

## NATATION SPORTIVE, WATER-POLO, ENTRETIEN

---

Club Nautique - à partir de 7 ans (savoir nager 50 mètres / 25 mètres pour le water polo)  
Tél : 06 28 23 12 45 - matthew.domain@gmail.com

---

## PLONGEE SOUS-MARINE, APNEE, TIR SUR CIBLE, NAGE AVEC PALMES

---

Triton's club - à partir de 11 ans - Centre aquatique - Tél : 06 87 21 54 97  
contact@tritonsclub.com - http://www.tritonsclub.com

---

## ROLLER

---

Rink Hockey, Hockey, course, artistique, randonnée et école de patinage - À partir de 5 ans  
Gymnase Maurice Millet - rocs45info@rocs45.fr - http://www.rocs45.fr

---

## TENNIS

---

Tennis Club Saint Jean - Espace Carat, rue des Saphirs - à partir de 5 ans - Tél : 02 38 72 05 22  
Cours de tennis et de renforcement physique ainsi que mental - Permanence le mercredi de 13 h à 18 h (période scolaire) - tcstjean@fft.fr - http://www.club.fft.fr/tcstjean

---

## TENNIS DE TABLE

---

Ping Saint Jean 45 - Salle spécifique avec 16 tables au 77, rue Croix Baudu  
À partir de 6 ans - entraînements tous niveaux tous les soirs à partir de 17 h 30,  
le mercredi après midi de 14 h à 18 h et le samedi matin de 10 h à 12 h - Tél : 02 38 72 02 94  
Stages ouverts à tous, y compris aux non licenciés du club, pendant les vacances scolaires.  
psj45@orange.fr - site internet : http://pingsaintjean45.fr/gd/

---

## TIR A L'ARC

---

STARC - Salle complexe Maurice-Millet - à partir de 10 ans - Initiation découverte ouverte à tous.  
Renseignements : starc45@laposte.net - http://club.sportsregions.fr/STARC

## LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES



La médiathèque Anna-Marly ouvre désormais le premier dimanche du mois, de 14 h 30 à 18 h, de septembre à juin à compter du 6 septembre 2020.

Le réseau des bibliothèques publiques de Saint Jean de la Ruelle se compose de trois bibliothèques : deux annexes pour les jeunes jusqu'à 14 ans (Colette-Vivier et Chat-Perché), et la médiathèque Anna-Marly qui regroupe quatre sections : adultes, jeunesse et BD, musique, espace numérique. La consultation des documents sur place est libre et gratuite, et ne nécessite pas d'inscription.

### L'inscription est gratuite pour tous, habitants ou non de la ville.

Elle permet d'emprunter 15 documents (livres, revues, CD, liseuse électronique), d'accéder à l'espace numérique et au laboratoire de langues. Dans la multitude des documents proposés, le personnel vous guidera pour trouver ceux qui vous conviennent.

Les bibliothèques accueillent également toute l'année des classes avec leur enseignant et proposent de nombreuses animations à destination du jeune public : « Histoires pour les tout petits », « Rondes d'histoires pour grandes oreilles »,

rencontres avec des auteurs, spectacles...

Programme disponible dans les bibliothèques, sur le site Internet de la ville de Saint Jean de la Ruelle, et sur le site de la médiathèque.

### Un site dédié

L'ensemble des trois bibliothèques de Saint Jean de la Ruelle propose 60 000 livres, 11 000 CD et 70 titres de magazines. L'offre culturelle y est riche, pour tous les goûts et tous les âges. Il est possible de consulter le catalogue en ligne en se connectant sur le site Internet de la bibliothèque municipale. Plus qu'un site, ce portail est un service qui s'adresse à toute la population. Les abonnés peuvent y gérer leur compte individuel, prolonger les documents empruntés, en réserver... Et les usagers peuvent y faire des recherches attractives et précises. Un service accessible 24h/24.

Informations :

<http://mediatheque.ville-saintjeandelaruelle.fr>

 @bibsrofficiel

# Loisirs et culture extrascolaire

## LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

### Médiathèque Anna-Marly

61, rue Charles-Beauhaire

Tél. 02 38 79 03 60

#### Médiathèque Anna-Marly

#### Horaires d'ouverture au public de toutes les sections

##### Période scolaire

Mardi - Jeudi - Vendredi 14 h - 18 h

Mercredi 10 h - 18 h

Samedi 10 h - 17 h

##### Vacances scolaires

Mardi - Jeudi - Vendredi 14 h - 17 h

Mercredi - Samedi 10 h - 13 h et 14 h - 17 h

Ouverture le 1<sup>er</sup> dimanche du mois de 14 h 30 à 18 h

### Bibliothèque jeunesse

#### Colette-Vivier

Espace Rol-Tanguy - Chemin de Chaingy

Tél. 02 38 79 58 43

### Bibliothèque jeunesse

#### Chat-Perché

Espace Léopold-Sédar-Senghor

Rue des Turquoises

Tél. 02 38 79 58 75

#### Annexes jeunesse

	Période scolaire	Vacances	Période scolaire	Vacances
Mardi	16 h - 18 h	14 h - 17 h	16 h - 18 h	14 h - 17 h
Mercredi	10 h - 12 h	10 h - 12 h	10 h - 12 h	10 h - 12 h
	14 h - 18 h	14 h - 17 h	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Jeudi		14 h - 17 h	16 h - 18 h	14 h - 17 h
Vendredi	16 h - 18 h	14 h - 17 h	16 h - 18 h	14 h - 17 h
Samedi	14 h - 17 h	14 h - 17 h		

**AUTOMNE :** Colette-Vivier fermé du 17 au 24 octobre inclus / Chat-Perché fermé du 27 au 30 octobre inclus

**HIVER :** Fermeture des 2 annexes du 19 décembre au 2 janvier inclus

**FÉVRIER :** Colette-Vivier fermé du 15 au 22 février inclus / Chat-Perché fermé du 25 au 29 février inclus

**PRINTEMPS :** Colette-Vivier fermé du 11 au 18 avril inclus / Chat-Perché fermé du 20 au 25 avril inclus

## MAISON DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE

### Conservatoire à Rayonnement Communal

29, rue Bernard-Million  
Tél. 02 38 79 58 52  
conservatoire@ville-saintjeandelaruelle.fr

### Inscriptions des nouveaux et nouvelles élèves :

à partir du 24 août 2020

### Reprise des cours :

le 7 septembre 2020

### Reprise des cours : ensembles et orchestres

Le 14 septembre 2020

Dans le respect des mesures sanitaires.

## COMMENT S'INSCRIRE ?

**Des tarifs attractifs, des formalités simples.**

**Il suffit de fournir au moment de l'inscription :**

- une fiche de renseignements;
- un certificat médical de moins de 3 mois pour la pratique de la danse;
- un justificatif de domicile pour les habitants de Saint Jean de la Ruelle (facture EDF, quittance de loyer);
- une attestation d'assurance responsabilité civile.



### Horaires d'ouverture

Lundi	13h - 20h
Mardi	9h - 12h / 13h - 19h30
Mercredi	9h - 19h30
Judi	13h - 19h30
Vendredi	9h - 12h / 13h - 19h30
Samedi	9h30 - 12h30

### Pendant les vacances scolaires

Du lundi au vendredi 9h - 12h / 13h30 - 17h30



## BIENVENUE DANS NOTRE CONSERVATOIRE

### ENSEIGNEMENT MUSICAL

#### JARDIN MUSICAL

Découverte rythmique, mélodique et corporelle de la musique (GS maternelle).

#### L'ÉVEIL MUSICAL

Initiation musicale et instrumentale (CP).

#### CURSUS : CYCLE I

**Pour les 2 premières années :** (au choix)

1) Chorale seule 30 minutes/semaine.

2) Chorale+atelier instrumental+cours d'instrument individuel 1h45/semaine.

#### 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année :

- Atelier FM+ensemble instrumental+cours individuel d'instrument 2h15/semaine.

#### ADOLESCENTS

Atelier FM+instrument 1h30/semaine.

#### ADULTES

Cours individuel d'instrument + orchestre adultes débutants 1h30/semaine.

#### Disciplines instrumentales enseignées

: Flûte, hautbois, clarinette, basson, saxophone, trompette, cor, trombone, cor, tuba, violon, alto, violoncelle, contrebasse, guitare, guitare basse, piano, accordéon, percussions, chant.

Des essais sont proposés en fin d'année scolaire. En septembre, l'inscription définitive sera réalisée selon les places disponibles.

Location d'instrument pour la 1<sup>re</sup> année.

La 2<sup>e</sup> année, un prêt d'honneur est proposé aux familles stéoruellanes qui le souhaitent pour l'acquisition de l'instrument.

#### CYCLE II

Formation musicale+cours individuel d'instrument+pratique collective obligatoire.

**Ensembles et orchestres :** Harmonie, orchestre à cordes, ensemble de guitares, ateliers piano, atelier jazz, musique actuelle amplifiée, Big-Band, orchestre adultes 1<sup>er</sup> Cycle, ensemble de cuivres, chorale enfants, Chorale Arioso.

**Au cours de l'année, les élèves participent aux auditions, concerts et spectacles musicaux.**

### ENSEIGNEMENT CHORÉGRAPHIQUE

#### ÉVEIL À LA DANSE (GS maternelle)

Exploration de l'espace et du temps, expérimentation ludique d'éléments gestuels simples.

#### INITIATION DANSE (CP et CE1)

Approche d'une structuration corporelle, écoute des sensations, développement de la musicalité.

#### CURSUS DANSE CLASSIQUE ET/OU DANSE CONTEMPORAINE (à partir du CE2)

- **La danse classique** met l'accent sur le placement du corps permettant d'acquérir équilibre, souplesse et rigueur.
- **La danse contemporaine** s'articule entre cours techniques et ateliers d'exploration du mouvement et de l'expression personnelle.

**En première année les élèves suivent obligatoirement un cours de danse classique et un cours de danse contemporaine.**

- **À l'issue de la première année les élèves choisissent :**

- une des deux disciplines
- de poursuivre les deux disciplines
- d'opter pour une dominante (classique ou contemporaine).

# Loisirs et culture extrascolaire

## MAISON DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE

### Conservatoire à Rayonnement Communal

29, rue Bernard-Million

Tél. 02 38 79 58 52

conservatoire@ville-saintjeandelaruelle.fr



### Tarifs année scolaire 2020-2021

**(Un tiers minimum de la cotisation payable à l'inscription - Pass'loisirs CAF et Chèques Vacances acceptés)**

À titre exceptionnel, compte tenu du contexte sanitaire, pour leur réinscription au Conservatoire, les élèves bénéficient d'un dégrèvement forfaitaire.

Discipline	Enfant habitant la commune	Adulte habitant la commune	Enfant extérieur	Adulte extérieur
<b>DANSE</b>				
Eveil danse 45' - 5 ans	72 €	-	144 €	-
Initiation danse 1 h - 6 ans	93 €	-	187 €	-
Cursus cycle I, II, III	125 €	165 €	246 €	328 €
Location costumes	29 €	29 €	31 €	31 €
<b>MUSIQUE</b>				
Droit de photocopie inclus dans la cotisation				
Éveil et Jardin musical 5-6 ans	72 €	-	144 €	-
Initiation musique 1 h - 6 ans	72 €	-	144 €	-
Cursus cycle I, II (formation musicale + instrument + pratique collective)	140 €	204 €	492 €	796 €
Cursus cycle III (instrument + pratique collective)	100 €	180 €	320 €	550 €
2 <sup>e</sup> instrument à partir du cycle II	86 €	129 €	171 €	259 €
Instrument seul	Seulement les adultes selon les places disponibles 796 €			
Ensemble seul toute pratique collective	102 €	102 €	102 €	102 €
Moins 20% sur la cotisation annuelle participation aux cérémonies*				
Chorale Arioso	-	75 €	-	75 €
Stage musique ou danse élève extérieur non inscrit au conservatoire	Stage musique ou danse journée 26 € / 52 € WE			
<b>LOCATION INSTRUMENT</b>				
1 <sup>er</sup> année	54,50 €	80 €	80 €	117 €
2 <sup>e</sup> année	105 €	131 €	171 €	249,50 €
3 <sup>e</sup> année et plus	130,50 €	155,50 €	223 €	258,50 €
Frais de pénalités	54,50 €	54,50 €	54,50 €	54,50 €

\*Participation aux 3 cérémonies (8 mai, 14 juillet et 11 novembre)

### L' ASSOCIATION « LES PHARFEULUS »

Une association théâtrale, donne des cours depuis septembre 2018 au sein de la Maison de la Musique et de la Danse.

**Horaires :** Chaque vendredi de 18 h à 20 h.

**Renseignements :** Madame Sophie De Beurrr  
Tél : 06 52 79 94 42.



# PORTAIL FAMILLES

## Vos services en ligne

Sur le site internet de la ville : [www.ville-saintjeandelaruelle.fr](http://www.ville-saintjeandelaruelle.fr)



Loisirs

Restauration

Éducation



Pour faciliter votre relation avec les services municipaux, vous faire gagner du temps et vous proposer des services plus performants, vous recevrez prochainement un mail vous invitant à accéder au Portail Familles.

### INSCRIPTION AUX SERVICES

- ▶ Restauration scolaire
- ▶ Accueils périscolaires (matin et soir)
- ▶ Centre de loisirs

### RÉSERVATIONS

- ▶ Planning mensuel et annuel
- ▶ Occasionnelles

### GESTION DE VOTRE DOSSIER

- ▶ Mise à jour de vos données
- ▶ Enregistrement de la fiche sanitaire de votre enfant



24/24 et 7/7



Compte sécurisé

Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données, vous avez la possibilité de nous signifier que vous ne souhaitez pas l'utilisation de vos données personnelles dans le support dématérialisé. Vous conservez le droit de vérifier et modifier les éléments vous concernant.

